

Parlons Vélo ! Municipales 2020

La Rochelle (17000)

Réponses de Jean Marc Soubeste, au nom de la liste « Ensemble osons l'écologie »

— le 28/02/2020 à 16:11 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Le schéma directeur vélo de l'Agglo est établi jusqu'en 2030, malheureusement sa mise en œuvre est peu visible.

VLV demande que ce schéma soit appliqué et puisse évoluer en concertation.

VLV propose de prévoir un budget annuel de 25€/habitant pour l'ensemble de l'Agglo.

VLV demande que les acteurs (agents et élus) en lien avec le vélo soient sensibilisés et formés aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les schémas Ville La Rochelle et CDA seront mis en œuvre avec une plus grande visibilité et en concertation avec les associations et les habitants. Nous consacrerons 33 euros par an et par habitant à ce plan vélo. (VLR 2 millions + CDA 3,5 millions sur la base de 165000 habitants). Sur la prochaine mandature, en lien avec la FUB et le club des villes et territoires cyclables, des formations seront suivies par élus et techniciens.

Action n°2 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

VLV souhaite que ce responsable soit clairement identifié à l'intérieur des services de la ville et systématiquement consulté pour l'ensemble des projets de voirie.

VLV souhaite la mise en place à l'échelle de l'Agglo d'un comité vélo ayant un réel pouvoir décisionnaire.

Dans la continuité de ce qui à l'échelle de la Ville, un chargé de mission vélo sera désigné et son rôle sera de co construire les projets d'aménagements avec les associations.

Concernant l'agglomération, il existe déjà un référent vélo et nous souhaitons que le fonctionnement du comité vélo soit plus participatif. À discuter avec les autres communes.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 : je suis indécis-e

Créer un réseau express vélo : ni voiture, ni piéton, le vélo doit avoir sa place à lui sur les principaux itinéraires.

Une continuité des itinéraires cyclables doit être atteinte d'ici la fin du mandat.

Une charte des aménagements cyclables permettant de bons aménagements, réellement cyclables, et une lisibilité accrue de ces derniers pour l'ensemble des usagers (cyclistes mais aussi piétons et surtout automobilistes et ce quelle que soit leur provenance) doit être mise en place par l'Agglo en partenariat avec VLV.

Le principe des pistes sécurisées dédiées uniquement aux cyclistes (pistes cyclables) ou réseau express vélo doit être en effet le principe d'aménagement pour une grande partie de l'agglomération. Sur La Rochelle, Sautel, Joffre et Normandin seront les éléments prioritaires de ce réseau. La priorité reste d'éliminer les discontinuités avant 2026.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Concentrer la circulation automobile sur les grands axes en y adjoignant des pistes cyclables prioritaires.

Créer des zones à très faible circulation dans les rues résidentielles (sens unique, mise en cul de sac, limitation drastique de la vitesse, mise en oeuvre de Vélorue comme à Lille...) pour empêcher la circulation de transit à travers ces quartiers et devant les écoles.

Exploiter toutes les solutions alternatives à la voiture.

S'appuyer sur des solutions qui fonctionnent ailleurs (Copenhague, Amsterdam...).

Notre objectif est toujours de limiter la place de la voiture en ville, cœur de ville et cœurs de quartier. Pour cela nous contraindrons la circulation de transit. Un diagnostic partagé avec des comptages sera le point de départ d'une évolution du plan de circulation. Des solutions comme les vélos rues seront mises en place dans les quartiers. Nous créerons des voies bus sur Sautel, Normandin et Joffre connectées à des parkings relais afin d'augmenter la part du transport collectif. Des zones 20 (zone de rencontre) seront déployées chaque fois que cela sera possible. Nous nous inspirons aussi souvent que possible des exemples qui fonctionnent en France (Grenoble) comme à l'étranger. Nous favoriserons le développement et sécuriserons les continuités piétonnes en renforçant l'accessibilité des espaces publics.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°5 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Un effort particulier pourra être proposé dans les quartiers prioritaires de la ville.

Ce sera une action prioritaire en lien avec les bailleurs sociaux en particulier par le programme alvéole. Après avoir identifié les besoins, nous déploierons sur l'espace public, des espaces sécurisés (comme les Vélo box) dans les quartiers d'habitat collectif, centre ville comme quartiers prioritaires. Les services concernés (autres que la voirie) veilleront à la mise en oeuvre des réglementations de stationnement vélo obligatoires dans les nouvelles constructions.

Action n°6 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.

Un des freins à l'utilisation du vélo comme moyen de transport quotidien est de savoir où on pourra le stationner et dans quel état on va le retrouver... si on le retrouve.

Installer ces stationnements permet de lever ces obstacles au développement de l'utilisation du vélo.

Nous augmenterons les stationnements vélos à proximité et dans les écoles mais aussi dans les équipements publics (Conservatoire, Archives, Cité municipale, Gabut,..)

Action n°7 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ces stationnements vélos permettent d'optimiser un espace que la réglementation impose de libérer avant 2026.

Nous poursuivrons la mise en oeuvre de ce dispositif en sécurisant les passages piétons en y déployant des arceaux ou d'autres mobiliers urbains en fonction des situations. Cela supposera une campagne d'information sur ces nouveaux aménagements.

Action n°8 : je suis indécis-e

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Que proposez-vous pour inciter les entreprises à choisir ce nouveau mode de transport des marchandises ?

En concertation avec les commerçants et les transporteurs, une évolution de la réglementation des livraisons va s'appliquer progressivement pour aboutir à l'interdiction des véhicules de livraison thermiques en 2025. Zone faibles émissions. En parallèle, une aire logistique qui reste à définir, permettra à des flottes de vélos cargo et de véhicules électriques d'assurer la livraison du dernier KM.

Promouvoir une culture vélo

Action n°9 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Seriez-vous prêt à déployer ce programme dans toutes les écoles de la ville en vous appuyant sur les forces vives existantes (les associations, les bénévoles, les agents, les enseignants...)?

Quelles actions seriez-vous prêt à mettre en œuvre (vélo-école, cyclobus, traitement des abords des écoles, sorties à vélos, auto-réparation, bourses à vélo) pour étendre ce programme et tendre vers un véritable système vélo ?

C'est une priorité pour la ville de La Rochelle. Nous mettrons en place une vélo école municipale comme celle de Lorient qui permettra aux 900 enfants sortant de l'école Primaire chaque année de bénéficier du dispositif « savoir rouler ». Le cyclobus sera accompagné dans le but de le développer et de le pérenniser. Les abords des écoles seront sécurisées pour toutes les écoles qui ne bénéficient pas de ce dispositif. Les associations seront soutenues dans des dispositifs pluri annuels sur les projets qu'elles portent.

Action n°10 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

« Montrer l'exemple n'est pas la meilleure façon de convaincre, c'est la seule. »

Ce sera, de plus, le meilleur moyen de se rendre compte de l'efficacité de tel ou tel aménagement ou de telle ou telle décision.

Vous engagez-vous à faire l'ensemble de vos déplacements intra-communaux en mode actif (à pied, à vélo, en transport en commun) ?

Dans le même esprit de l'exemplarité, équiper la municipalité et l'Agglo de vélos, VAE, vélos-cargo, tricycles, bi ou tri-porteur, tandem... et inciter les agents à utiliser ces équipements (autorisation d'utilisation sur la pause déjeuner, table ronde sur l'adaptation de ces équipements aux personnes et aux tâches...)

Vous engagerez-vous dans cette démarche ?

Pratiquant au quotidien le vélo, je suis convaincu de la force de l'exemplarité. Tous les élus seront encouragés à faire de même et nous renforcerons et inciterons l'utilisation du vélo dans les services de la Ville et de la CDA.

Commentaires généraux

Convaincu de l'importance du développement de l'usage du vélo, nous en évaluerons régulièrement la progression de l'usage. Nous adapterons la communication comme les aménagements pour aboutir au système vélo qui est notre objectif.